

MAISONS-LAFFITTE



Cité du Cheval

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**PERSONNEL COMMUNAL - ADHESION A LA
MISSION DE REMPLACEMENT DU CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
GRANDE COURONNE (12)**

Date de convocation :

19 septembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 35

Présents : 31

Représentés : 4

Votants : 35

Séance du 25 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 25 septembre, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Jacques MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire

Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI (arrivée 20h10 point n°3), Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE, Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH (sortie point n°5), Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h30 point n°3).

ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Monique LAHEURTE, Valérie SINGER.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Philippe BOUVIER à Jacques MYARD

Sandrine COUTARD à Régis PHILIPPON

Monique LAHEURTE à Claude KOPELIANSKIS

Valérie SINGER à François DREUILHE.

SECRETARE : Anne BAILLY est nommée SECRETARE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Gino NECCHI, Maire-adjoint ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L 334-3, L 452-30 et L 452-44 et suivants ;

VU l'article L. 1251-1 du code du travail ;

CONSIDERANT que les Centres de gestion peuvent mettre des agents à disposition des collectivités qui le demandent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

CONSIDERANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux par convention définissant notamment les modalités de financement du recours au service de remplacement ;

CONSIDERANT que le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne a créé le service de remplacement pour proposer aux collectivités, par de la mise à disposition d'agents, de les accompagner en cas d'absence d'agents titulaires momentanément indisponibles ou pour prévenir les dysfonctionnements liés à l'attente d'un recrutement ;

CONSIDERANT que, dans un souci de continuité du service, il paraît opportun d'adhérer au service de remplacement mis en place par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne ;

VU les Commissions conjointes Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication et Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 20 septembre 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

1 - D'ADHERER à la mission de remplacement proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

2 - D'AUTORISER le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

2 - DE PRECISER que les crédits sont et seront inscrits chaque année au Budget.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 25 septembre et publiée le 28 septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
078-217803584-20230925-23-101-DE
Date de télétransmission : 28/09/2023
Date de réception préfecture : 28/09/2023

